

28 août 2015 -15:29

Conseil des ministres du 28 août 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 28 août 2015, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

28 août 2015 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 28 août 2015

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers relatifs à la Régie des bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la prolongation du contrat de location du bâtiment sis avenue de la Porte de Hal 5 à Bruxelles, destiné à l'administration du SPF Justice, jusqu'au 31 décembre 2015. A terme, les services hébergés dans ce bâtiment rejoindront le site Bordet ;
- l'accord de coopération de projet relatif à l'étude et à l'exécution des travaux sur la voirie régionale R22 à Machelen ainsi que l'addendum y relatif, dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle prison de Haren. Ce dossier concerne le désenclavement du site de la prison et son raccordement aux canalisations du boulevard de la Woluwe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

28 août 2015 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 28 août 2015

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité, le Conseil des ministres a décidé du maintien du déploiement de maximum 200 militaires pour les sites et institutions placés en niveau 3, ainsi que 20 militaires affectés aux institutions européennes, pour un mois supplémentaire, à partir du 1er septembre 2015.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) effectuera une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

28 août 2015 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 28 août 2015

Marchés publics pour le nettoyage domestique des différents quartiers de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de procédures de marchés publics pour la conclusion de dix contrats relatifs au nettoyage domestique de bâtiments et d'infrastructures militaires dans les différents quartiers de la Défense.

Les précédents contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2015. Les nouveaux contrats seront attribués pour une durée de quatre ans à partir du 1er janvier 2016. Ils concernent le nettoyage domestique de tous les quartiers de la Défense sur le territoire national à l'exception du Club Prince Albert et du Musée royal de l'Armée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 août 2015 -15:33

Appartient à [Conseil des ministres du 28 août 2015](#)

Modification de certaines dispositions relatives à l'évaluation et au stage dans la fonction publique fédérale

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal modifiant certaines dispositions relatives à l'évaluation et au stage dans la fonction publique fédérale.

Le projet a été soumis à la négociation syndicale. Outre des corrections techniques, le projet d'arrêté royal précise désormais que :

- le ministre de la Fonction publique établit un règlement d'ordre intérieur commun à toutes les commissions de recours
- les agents qui sont lauréats d'une sélection comparative d'accession au niveau B ou C au 1er janvier 2016 conservent le bénéfice de la promotion d'office au grade pour lequel ils ont concouru dans les dix-huit mois qui suivent la date du procès-verbal de clôture de la sélection comparative d'accession au niveau B ou C, en application des dispositions en vigueur le 31 décembre 2015

Pour rappel, ce projet insère tout d'abord de nouvelles dispositions dans l'arrêté royal du 24 septembre 2013 suite à l'annulation de certains articles par le Conseil d'Etat. Ces nouvelles dispositions, qui entrent en vigueur au 1er septembre 2015, prévoient que :

- de nouvelles commissions de recours unilingues interdépartementales sont créées pour les dossiers de stages et d'évaluation
- en cas d'absence de plus de la moitié de la période d'évaluation, le membre du personnel reçoit d'office la mention "répond aux attentes", quel que soit le motif de l'absence mais pour autant qu'il acquiert de l'ancienneté pécuniaire durant cette absence
- dorénavant, seule la mention dont recours ou une mention plus favorable peut être attribuée à l'issue d'un recours auprès de la commission compétente ou du fonctionnaire dirigeant

Le projet vise ensuite à simplifier le statut en matière de stage en rendant le système de l'évaluation applicable au stagiaire. L'appréciation du stage pour justifier la nomination des stagiaires sera désormais fondée sur une évaluation semblable à celle des membres du personnel nommés ou engagés. Il n'y aurait dès lors plus qu'un seul système d'évaluation pour tous, avec le maintien de certaines particularités propres au stage quant à sa durée, ses critères et l'effet des mentions d'évaluation.

Enfin, le projet supprime la période d'adaptation dans tous les niveaux, ainsi que la possibilité d'être promu d'office dans les niveaux B et C à l'expiration des 18 mois suivant le PV de réussite, lorsqu'aucun

emploi de promotion n'a été proposé.

Le projet est maintenant transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 août 2015 -15:34

Appartient à [Conseil des ministres du 28 août 2015](#)

Inscription d'un point au Comité de concertation concernant la communication conjointe sur la carte MOBIB

Sur proposition de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Comité de concertation du 16 septembre 2015, conjointement avec la Région de Bruxelles-Capitale, concernant la communication sur la carte MOBIB.

Ce point à l'ordre du jour du Comité de concertation vise à proposer aux deux autres régions que les sociétés De Lijn et TEC rejoignent la SNCB et la STIB dans une opération concertée de communication sur les avantages de la carte MOBIB, notamment comme support pour des titres de transport combinés train + métro + bus et ce, à l'occasion de l'inauguration de tunnel Schuman-Josaphat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique

28 août 2015 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 28 août 2015

Crise des migrants en Méditerranée : participation d'un officier belge à l'opération EUNAVFOR MED

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation d'un officier belge au Force Headquarter de l'opération EUNAVFOR MED, dans le cadre de la crise des migrants en mer Méditerranée.

L'officier belge participera au Force Headquarter à bord du navire état-major italien CAVOUR, du 26 juin 2015 jusque la fin décembre 2015. Il se verra octroyer le statut *engagement opérationnel, engagement d'observation* (AR-03 - coefficient 2).

L'opération militaire de l'UE EUNAVFOR MED a pour objectif de désorganiser le mode opératoire des contrebandiers et des passeurs de migrants en Méditerranée. Dans la première phase, l'opération vise à identifier les réseaux et les filières de passeurs. Les deuxième et troisième phases de l'opération mettent l'accent sur la recherche et la confiscation des moyens des contrebandiers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 août 2015 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 28 août 2015

Mesures pour une politique d'asile et de migration cohérente, humaine et correcte

Le Conseil des ministres a approuvé une série de mesures qui garantissent l'accueil humain des demandeurs d'asile, veillent au transfert rapide des dossiers d'asile et renforcent le retour des demandeurs d'asile déboutés. Le nombre de demandes d'asile a augmenté de 1280 demandes en avril à plus de 4000 ce mois-ci. Grâce à ces mesures d'accueil supplémentaires, le gouvernement maîtrise la forte augmentation du flux de demandeurs d'asile et évite ainsi que des familles avec enfants se retrouvent dans la rue. Par ailleurs, les mesures de transfert et de retour garantissent une politique d'asile et de migration cohérente.

Un accueil humain

Il est de notre devoir international de donner de l'aide matérielle à chaque demandeur d'asile. Le gouvernement a agi fermement pendant les mois d'été écoulés et a déjà pris plusieurs mesures proactives pour pouvoir garantir cet accueil de base indispensable à chaque demandeur d'asile. L'offre actuelle de places d'accueil ne suffira toutefois pas pour subvenir à tous les besoins. Des situations exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Ainsi le gouvernement a décidé aujourd'hui de créer 5000 places supplémentaires auprès de partenaires d'accueil existants et à travers un marché public d'urgence, 1600 places d'urgence seront opérationnalisées via Médecins sans Frontières, Croix Rouge et Rode Kruis, le cahier des charges du contrat-cadre pour 10 000 places via adjudication a reçu le feu vert et les 900 places temporaires dans les unités mobiles seront prolongées.

Transfert rapide et retour renforcé

Outre les mesures d'accueil, il importe aussi de prendre des mesures de transfert et de retour. Afin de pouvoir continuer à garantir un délai de transfert rapide des dossiers d'asile, des budgets supplémentaires seront libérés pour le recrutement d'agents pour le Commissariat-général pour les Réfugiés et les Apatrides (CGRA) et l'Office des Etrangers (OE). Pour pouvoir garantir la sortie des centres, il est essentiel que les procédures soient rapides et courtes. Les demandeurs d'asile déboutés peuvent par ailleurs être mieux préparés au retour dans leur pays d'origine, ce qui réduit le risque d'introduction de procédures supplémentaires inutiles.

Outre le transfert rapide, il faut aussi un renforcement du retour. 60% des demandes d'asile sont reconnues, ce qui implique que les autres 40% doivent quitter le territoire. Une partie des personnes le fera de sa propre initiative ou via le retour volontaire, mais une partie considérable devra être renvoyée vers son pays d'origine via un retour forcé. C'est pourquoi les services de l'Office des Etrangers qui sont chargés du suivi de ces dossiers de retour doivent être renforcés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur

rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique